

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : MME DIANE BEDU AU NOM DU GROUPE « RASSEMBLER POUR LA CORSE »
- **OBJET** : BAISSSE DES RESSOURCES DU PLAN EUROPEEN D'AIDE AUX PLUS DEMUNIS (PEAD)

CONSIDERANT que le Plan Européen d'Aide aux Plus Démunis permet de redistribuer les stocks d'intervention de matières premières de l'Europe issus de la PAC à des associations européennes d'aide aux personnes défavorisées,

CONSIDERANT qu'en 2004, au moment de la fermeture de l'intervention pour la viande, le Gouvernement a décidé de mettre en place un Plan National d'Aide Alimentaire destiné à acheter des denrées complémentaires,

CONSIDERANT que depuis 2008, la Commission Européenne octroie aux Etats membres émergeant au Plan Européen d'Aide aux Plus Démunis une enveloppe financière complémentaire afin de pallier les absences temporaires de stocks d'intervention et de répondre ainsi aux besoins croissants des populations,

CONSIDERANT l'arrêt de la Cour Européenne de Justice du 13 avril 2011 qui condamne l'octroi de toute enveloppe financière complémentaire aux stocks d'intervention,

CONSIDERANT qu'en conséquence, la Commission Européenne a annoncé le 20 juin 2011 une sévère baisse des ressources du PEAD qui concerne 13 millions de personnes dans 19 des 27 Etats membres; que de 500 millions d'euros en 2011, l'aide alimentaire communautaire sera réduite à 113 millions en 2012,

CONSIDERANT qu'au niveau national, l'aide alimentaire passerait de 78 millions à 15,9 millions d'euros dès 2012,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

CONDAMNE les décisions de la Cour Européenne de Justice et de la Commission Européenne qui vont à l'encontre des intérêts des ressortissants communautaires dans le besoin.

SOUTIENT les 4 associations caritatives (la Croix Rouge Française, Fédération Française des Banques Alimentaires, les Restos du Cœur, le Secours Populaire Français) chargées d'appliquer en France le Plan Européen d'Aide aux Plus Démunis dans leur démarche en faveur des plus démunis.

DEMANDE au Ministère de l'Agriculture et à FranceAgriMer, qui gèrent le programme au niveau national, ainsi qu'au Ministère des Affaires Européennes d'engager auprès de la Commission Européenne la réforme du règlement communautaire du PEAD afin de permettre l'allocation d'une enveloppe budgétaire permettant l'achat de denrées en complément de la redistribution des stocks d'intervention.